



CONTRIBUTION ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES VILLES DE FRANCE

L'Association a été invitée à participer à cette consultation publique menée par la Commission européenne (Direction générale de l'éducation et de la culture) sur le futur programme Culture de l'Union européenne pour après 2013

CONTACT :

ASSOCIATION DES MAIRES DE GRANDES DE FRANCE

42 rue Notre-Dame des Champs
75006 Paris
France
h.cascaro@grandesvilles.org

L'Association a souhaité répondre sur les thématiques qui lui paraissaient prioritaires, au regard des enjeux de ses membres.

1.4 Aviez-vous déjà entendu parler du programme Culture 2007-2013 de l'Union européenne : OUI

1.5 Votre organisation ou vous-même avez-vous bénéficié d'une aide au titre du programme Culture 2007-2013?

NON par nature, l'Association est un réseau de lobbying et n'organise pas de manifestation culturelle

1.6 Votre organisation ou vous-même participez-vous déjà à des activités de coopération transnationale dans le domaine culturel? Nos membres oui

1.7 Dans quel secteur culturel votre organisation ou vous-même travaillez-vous?

Nos membres (les grandes villes et agglomérations de plus de 100 000 habitants) ont des départements Culture s'attachant à l'ensemble des politiques culturelles déployées sur un territoire, que ces thématiques soient gérées en régie, en délégation de service public ou par des tiers: conservatoires de musique et danse, musées, centres d'art, scènes nationales, centres chorégraphiques, écoles d'art, scènes de musiques actuelles, patrimoine, médiathèques etc.

1.8 En quelle qualité participez-vous à cette consultation?

Association représentante de collectivités locales, donc en tant que puissance publique

SECTION 2. OBJECTIFS DU NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

2.1 Estimez-vous nécessaire l'existence d'un programme européen spécifique en matière de culture? OUI

2.5 Le nouveau programme devrait poursuivre l'objectif d'œuvrer au développement professionnel et au renforcement des capacités des artistes et des opérateurs culturels dans un contexte international car on est dans un moment de l'action publique qui nécessite notamment de la part des opérateurs une anticipation et une adaptation à la complexité (des procédures, des cultures, de l'économie, des enjeux sociaux, environnementaux..)

2.7 Le nouveau programme devrait poursuivre l'objectif de promotion du développement urbain et régional grâce à la culture car la culture est, par nature, transversale et motrice pour l'aménagement des territoires (en termes urbanistiques, patrimoniaux, événementiels..)

2.8 Le nouveau programme devrait poursuivre l'objectif d'élargir l'accès et la participation aux activités culturelles pour les groupes défavorisés car la question de l'accès est centrale dans la démocratisation culturelle

2.9 Souhaitez-vous faire part de vos observations sur les objectifs du futur programme Culture?

La culture constitue un élément essentiel d'ouverture sur le monde ;d'aide à l'adaptation des citoyens, des jeunes. Elle contribue à la structuration de la configuration des villes, et du paysage urbain (qui sous-tend le paysage social)

SECTION 3. ACTIVITES PREVUES PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

Celles qui paraissent les plus importantes pour notre organisation :

3.1a Il est important que le nouveau programme soutienne le développement des compétences professionnelles des artistes ou d'autres professionnels de la culture dans un contexte international (cf le point 2.5)

3.5a Il est important que le nouveau programme soutienne le développement d'un espace propice à l'expérimentation, à l'innovation et à la prise de risque dans le secteur culturel car on s'inscrit dans la stratégie de Lisbonne, qui doit conduire à une société de la connaissance la plus juste possible et durable. L'avenir des politiques publiques passe par l'éveil et la vigilance quant aux innovations. Les villes qui se positionnent sur l'économie créative constituent de bons exemples de cette démarche. L'innovation permet, là encore une adaptation au monde changeant

3.6a Il est important que le nouveau programme soutienne le développement de contenu culturel numérique innovant, la numérisation de contenus et la création de plateformes numériques pour la distribution et l'exposition des œuvres. Il s'agit de lutter contre la fracture numérique, qui est un facteur clé de l'accès aux savoirs. La France s'engage résolument dans ces questions à travers des plans numériques pour les écoles, qui impliquent fortement les villes ; ou bien encore la numérisation du patrimoine immatériel (émergence de bibliothèques numériques)

3.7a Il est important que le nouveau programme soutienne les activités culturelles favorisant la sensibilisation au patrimoine européen commun, car l'enjeu est de prodiguer une culture générale indispensable dans un monde mouvant

3.12a Il est important que le nouveau programme soutienne la traduction d'œuvres de fiction dans plusieurs langues car il s'agit du patrimoine culturel européen commun, pour favoriser la culture commune.

3.14a Il est important que le nouveau programme soutienne les festivals ayant une dimension et une visibilité européennes importantes, présentant des œuvres et des

artistes de portée européenne. Se construisent ici une carte d'identité commune , une dynamique collective.

3.15a L'Union européenne soutient déjà des prix européens dans les domaines de l'architecture contemporaine, du patrimoine culturel, de la littérature et de la musique contemporaine. Dans quelle mesure est-il important que le nouveau programme soutienne les activités suivantes?

Nouveaux prix européens dans le domaine de la culture NON

L'AMGVF souhaite attirer l'attention sur les risques d'inflation des prix et des labels (travail actuel de rationalisation des labels en France dans le domaine du spectacle vivant)

3.16a Il est important que le nouveau programme soutienne les initiatives médiatiques assurant une visibilité aux thèmes et projets culturels européens : on est là dans le partage de l'information, susceptible de démultiplier l'adhésion

SECTION 4. TYPES DE SOUTIEN PREVUS PAR LE NOUVEAU PROGRAMME CULTURE

4.3 Les subventions de fonctionnement octroyées par l'UE à des organisations sont dégressives, c'est-à-dire que leur montant est réduit d'année en année.

Dans quelle mesure la dégressivité constitue-t-elle un problème pour les opérateurs culturels?

Elle fragilise les opérateurs sur la durée car les financements extra-publics sont limités et en récession dans ce secteur

4.6 Comment la diffusion des résultats des activités financées au titre du nouveau programme pourrait-elle être soutenue?

Par une présentation sur portail internet, forme d'exemplarité et de transparence, qui servirait d'aide à la décision pour la suite.